

**SYNDICAT MIXTE du SCOT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**

1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare

**26300 ALIXAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 25 juin 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Romans-sur-Isère sous la présidence de Philippe LABADENS Premier Vice-Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, LAMBERT, ROSSI et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, DARD, LABADENS, LARUE, LUNEL, PONTON, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme JAUBERT à M. VASSY, de Mme MOURIER à Mme GENTIAL, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. GAUTHIER à M. BONNET

Date de convocation 14 juin 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5

**Objet : Ressources humaines – Ouverture d'un poste de rédacteur territorial et d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-2 et 34,

Considérant la délibération n°18-10 en date du 12 juin 2018 créant un poste de rédacteur principal de 1ère classe et que l'agent occupant cet emploi a fait part de son départ du syndicat au 31 août 2019,

Considérant que les besoins du service nécessitent de recruter un nouvel agent pour occuper le poste de responsable administratif au 20 août 2019,

Considérant qu'afin de s'assurer de recruter un agent disposant des compétences adaptées, il y a lieu de supprimer un emploi de rédacteur principal 1ère classe et d'ouvrir deux postes permanents à temps complet : l'un de rédacteur territorial et un autre d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant qu'il conviendra de supprimer le poste surnuméraire et de modifier le tableau des effectifs postérieurement et conformément au recrutement effectué,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le vice-président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 23 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 28 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DECIDE,**

- **De créer** au 20 août 2019 deux postes permanents à temps complet : un poste de rédacteur territorial et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

**Ainsi fait et délibéré le 25 juin 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Lionel BRARD**  
Président

